Règlement de sélection – REQ254 – Collaborateur sensibilisation - éducation à la sécurité routière pour Bruxelles Mobilité (H/F/X)

1. Conditions de participation

Vous serez admis à la sélection à condition de disposer du diplôme requis <u>ET/OU</u> de posséder l'expérience professionnelle appropriée. La vérification de votre expérience se fait sur base de vos réponses aux questions posées lors de votre inscription. Répondez aux questions dans la langue de l'emploi pour lequel vous postulez, faute de quoi votre candidature ne pourra pas être retenue.

1.1. Diplôme requis à la date limite d'inscription 31/01/2023

Diplôme spécifique requis SANS expérience :

Vous êtes en possession d'un :

- Diplôme de l'enseignement supérieur de type court (formation de base d'un cycle, p.ex. graduat, bachelier professionnalisant) de plein exercice ou de promotion sociale ou diplôme de candidat/bachelier de transition délivré après un cycle d'au moins deux années dans l'une des orientations suivantes :
 - Sciences psychologiques et de l'éducation
 - Sciences humaines et sociales
 - o Agrégé de l'enseignement secondaire inférieur
 - o Education spécialisée en accompagnement psycho-éducatif

• <u>Diplôme requis AVEC expérience :</u>

Vous êtes en possession d'un :

- Diplôme de bachelier, sanctionnant des études d'un cycle ou de premier cycle, valorisables pour au moins 180 crédits, délivré par une université, une Haute Ecole, une Ecole supérieure des arts ou un jury institué par l'Etat ou l'une des Communautés ou tout grade académique de premier cycle délivré en vertu de dispositions antérieures à celles applicables lors de l'entrée en vigueur du présent arrêté;
- Certificat, diplôme ou brevet d'enseignement maritime du cycle supérieur;
- Diplôme de géomètre-expert immobilier ;
- Diplôme de gradué de l'enseignement supérieur professionnel, délivré par un établissement créé, subventionné ou agréé par l'état ou par une des communautés, à l'exception du diplôme de gradué en nursing délivré dans l'enseignement supérieur professionnel;
- Diplôme ou certificat de candidature délivré après un cycle d'au moins deux années d'études, soit par les universités belges, y compris les écoles annexées à ces universités, les établissements y assimilés par la loi ou les établissements d'enseignement supérieur, créés, subventionnés ou reconnus par l'Etat ou l'une des Communautés soit par un jury d'examens institué par l'Etat ou l'une des Communautés.

- Diplôme d'ingénieur technicien délivré après des cours supérieurs techniques du deuxième degré;
- Diplôme d'une section classée dans l'enseignement supérieur économique, paramédical, pédagogique ou agricole ou supérieur social du type court et de promotion sociale ou de l'enseignement artistique ou technique supérieur du 3e, 2e ou 1er degré délivré par un établissement créé, subventionné ou reconnu par l'Etat ou l'une des Communautés;
- Certificat attestant la réussite des deux premières années d'études de la section polytechnique ou de la section "Toutes Armes" de l'Ecole royale militaire ;
- Brevet de l'enseignement supérieur de 1er cycle délivré par l'enseignement supérieur de promotion sociale.

Quelles sont les autres possibilités de participation en matière de diplôme ?

- Vous pouvez également participer si vous possédez un diplôme obtenu auparavant, assimilé à l'un des diplômes précités.
- Vous participez sous réserve lorsque :
 - vous avez obtenu votre diplôme dans un pays autre que la Belgique : Vous n'avez pas encore obtenu l'équivalence de votre diplôme ? Adressez-vous dès maintenant (la procédure étant relativement longue) auprès du Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles – service équivalences (02/690.80.00) et envoyez-la à talent.brussels (voir « Données de contact talent.brussels »).
 - vous avez obtenu votre diplôme dans une langue autre que le français :
 En fonction de votre situation, vous devrez peut-être obtenir un certificat linguistique chez Selor pour attester de votre connaissance du français. Pour ce faire, vous devez vous inscrire en ligne.

Vous n'êtes pas certain que votre diplôme vous donne accès à la sélection ou vous ne savez pas si vous devez passer un test linguistique ?

Informez-vous auprès de la personne de contact de talent.brussels avant la date limite d'inscription (voir « Données de contact talent.brussels »).

1.2. Expérience exigée à la date limite d'inscription

Si vous **possédez** un diplôme spécifique tel que repris au point 1.1, **aucune expérience n'est exigée.** Vous recevrez la formation nécessaire en fonction de vos prérequis.

Si vous ne **possédez PAS** un diplôme spécifique tel que repris au point 1.1, vous devez avoir l'expérience ci-dessous pour être admis à la sélection :

vous avez une expérience professionnelle pertinente de minimum 1 année dans le domaine éducation, sensibilisation en ayant effectué 2 des 3 tâches suivantes :

- donner des formations ou des actions de sensibilisation ;
- définir un contenu et une forme de formation ou d'action de sensibilisation ;
- animer des groupes.

1.3. Atouts

- Etant amené à évoluer dans un environnement bilingue, la connaissance du néerlandais constitue un atout pour cette fonction.
- Vous possédez de bonnes capacités rédactionnelles.

1.4. Comment postuler valablement?

Vous pouvez poser votre candidature jusqu'au 31/01/2023 inclus.

Vous devez poser votre candidature en ligne via « My talent ». Nous procédons au screening du diplôme téléchargé lors de votre inscription.

Téléchargez votre diplôme et votre Curriculum Vitae (CV) en ligne au moment de l'inscription.

<u>Attention</u>: nous procédons à la vérification de l'expérience <u>uniquement</u> sur base des réponses aux questions posées lors de votre inscription. Votre CV servira uniquement de base d'information à l'étape entretien.

Si vous ne parvenez pas à télécharger votre diplôme ou votre CV, vous pouvez également en envoyer une copie à la personne de contact chez talent.brussels (voir la rubrique 'Données de contact talent.brussels') en mentionnant votre numéro de registre national, votre nom, votre prénom et le numéro de la sélection.

2. Evaluation des compétences

Les compétences ci-dessous ainsi que la motivation pour la fonction sont importantes pour le poste et feront donc l'objet d'un ou plusieurs tests au cours de la procédure de sélection (sauf mention particulière).

2.1. Compétences comportementales

- Vous créez et améliorez l'esprit d'équipe en partageant vos avis et vos idées et contribuez à la résolution de conflits entre collègues.
- Vous communiquez oralement les données, les idées et les opinions de manière correcte et structurée en les renforçant par un comportement non-verbal approprié (intonation, attitude, rythme, rapidité, articulation, contact visuel...).
- Vous fournissez des conseils à vos interlocuteurs et développez avec eux une relation de confiance basée sur leur expertise.
- Vous structurez votre travail en fixant les priorités et en accomplissant une multitude de tâches différentes de façon systématique.

2.2. Compétences techniques

• Vous communiquez par écrit de manière correcte les informations, les idées et les opinions, en utilisant la structure et la terminologie appropriées, et ce, sans fautes d'orthographe.

La motivation est considérée comme particulièrement importante pour la fonction. Elle a donc une valeur plus importante dans le score final (x2).

2.3. Aptitudes de raisonnement

Vous avez une capacité de raisonnement verbal.

3. Procédure de sélection

Si vous ne vous inscrivez pas ou ne vous présentez pas à une épreuve, nous ne tiendrons pas compte de votre candidature pour la suite de la procédure.

3.1. Epreuve informatisée à distance

Cette épreuve sera organisée si plus de 20 candidats répondent aux questions de participation.

L'aptitude « raisonnement verbal » sera mesurée à l'aide d'un test informatisé. Ce test mesure votre capacité à évaluer un certain nombre d'affirmations sur la base des informations fournies dans un paragraphe/un extrait de texte. La tâche est de déterminer si chaque énoncé est vrai, faux, ou si on ne peut pas le déterminer, compte tenu des informations contenues dans le passage.

Attention! Si l'épreuve est organisée, **votre participation sera obligatoire et éliminatoire**. Si vous ne participez pas à cette étape, vous ne pourrez pas prendre part à l'étape suivante.

Pour réussir, vous devez obtenir au moins la note C à chaque test sur l'échelle des notes suivante :

- Score A (91 99) : très supérieur à la moyenne ou excellent
- Score B (70 90) : supérieur à la moyenne ou bon
- Score C (31 69) : moyen
- Score D (10 30) : inférieur à la moyenne
- Score E (1 9): bien en dessous de la moyenne ou mauvais

Pour info:

- Une note comprise entre A et C indique un résultat (supérieur à la) moyen(ne), ce qui signifie que vous avez réussi l'épreuve. Une note D ou E indique un résultat inférieur à la moyenne, ce qui signifie que vous n'avez pas réussi l'épreuve.
- Les chiffres entre parenthèses indiquent les scores percentiles plus spécifiques.
- Compte tenu du nombre de poste à pourvoir, seuls les <u>20 premiers lauréats</u> sont invités à l'étape suivante.
- Veuillez noter que plusieurs personnes peuvent obtenir la même note en lettre mais que les points en percentiles correspondant à cette lettre peuvent être différents. C'est pourquoi le classement est établi sur base des scores obtenus en percentiles.

Attention : En cas d'égalité de points en percentiles, le nombre de lauréats peut être augmenté à l'avantage du candidat.

En cas d'égalité de points en percentiles, le classement est établi sur base des scores obtenus en point sur 100. Si une égalité persiste, le nombre de lauréat peut être augmenté à l'avantage du candidat.

Vous trouverez plus d'informations sur notre système de prise de décision ici.

Cette épreuve se déroulera du 21 au 23 février 2023 (sous réserve de modification) et se déroulera à distance. Vous recevrez un e-mail vous indiquant les modalités pratiques. Si vous ne disposez pas d'un PC ou n'avez pas accès à un PC, vous pouvez passer le test chez talent.brussels sur demande. Veuillez contacter la personne de contact de talent.brussels <u>au plus tard</u> deux jours avant la date de début du test (voir "Coordonnées de talent.brussels").

3.2. Cas pratique écrit à distance

La compétence suivante sera mesurée à l'aide d'une épreuve écrite :

- Communication écrite

Pour réussir cette épreuve, vous devez obtenir au moins 50 points sur 100 au total.

Etant donné le nombre de poste à pourvoir, seuls les 10 premiers lauréats de cette épreuve sont conviés à l'étape suivante.

En cas d'égalité de points, le nombre de candidats conviés à l'étape suivante peut être augmenté à l'avantage du candidat.

Cette épreuve se déroulera du **08 au 09 mars 2023** (sous réserve de modification). Cette épreuve se déroulera à **distance**. Vous recevrez un e-mail vous indiquant les modalités pratiques.

Si vous ne disposez pas d'un PC ou n'avez pas accès à un PC, vous pouvez passer le test chez talent.brussels sur demande. Veuillez contacter la personne de contact de talent.brussels <u>au plus tard</u> deux jours avant la date de début du test (voir "Coordonnées de talent.brussels").

3.3 Entretien oral en ligne

L'entretien évalue si vos compétences (voir rubrique « Evaluation des compétences ») répondent aux exigences du poste. Vous serez également questionné sur votre motivation, votre intérêt et vos affinités avec le domaine.

Les renseignements donnés lors de votre inscription en ligne dans « My talent» seront utilisés comme information complémentaire lors de l'entretien.

Pour réussir, vous devez obtenir au moins 50 points sur 100.

L'épreuve orale se déroulera à distance du 23 mars au 29 mars 2023 (sous réserve de modification).

Vous pourrez vous inscrire via votre profil de votre compte « My talent », uniquement si vous avez réussi l'épreuve précédente (cas pratique écrit à distance).

Pour des raisons d'organisation, vous pourrez vous inscrire jusqu'à 48h avant l'heure de début de l'épreuve. Passé ce délai, votre candidature ne sera dès lors plus prise en considération pour cette sélection.

Vous pourrez vous inscrire **uniquement aux dates proposées** sur votre profil « My talent ». Les demandes d'alternative envoyée via le lien « demande d'alternative » <u>ne</u> seront <u>pas</u> prises en compte. Si vous souhaitez demander une alternative, veuillez contacter la personne de contact Talent.brussels dès réception de l'invitation à vous inscrire à l'entretien. Veillez également à justifier votre demande afin qu'elle puisse être analysée et qu'une réponse puisse vous être fournie rapidement. Cependant, veuillez noter qu'il ne sera pas toujours possible de répondre positivement aux demandes d'alternatives.

Si vous êtes lauréat de cette sélection, vous devrez – pour être nommé – remplir les conditions suivantes à la date d'affectation :

- être belge lorsque les emplois comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique ou que les fonctions ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat ou d'autres collectivités publiques.
- Les citoyens revêtus d'une nationalité autre que belge et non ressortissants de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen sont admissibles, dans les services du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et des personnes morales de droit public qui en dépendent, aux emplois civils qui ne comportent pas de participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique ou aux fonctions qui n'ont pas pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat ou des autres collectivités publiques.
- Si vous posez votre candidature dans une langue autre que celle de votre diplôme, vous devez avoir l'Article 7 correspondant à votre diplôme.
- être d'une conduite répondant aux exigences de l'emploi.
- jouir des droits civils et politiques.
- être porteur d'un diplôme ou certificat d'études en rapport avec le niveau du grade à conférer.

Vous serez nommé après avoir accompli avec succès la période de stage requise.

3.4 Et après la procédure de sélection ?

Si vous êtes lauréat?

Le classement des lauréats sera établi sur base des résultats obtenus à la partie « entretien». A égalité de points, la priorité sera donnée à la personne ayant obtenu le plus grand nombre de points à la partie « motivation ». Si une égalité persiste, la priorité sera donnée à la personne ayant obtenu le plus grand nombre de points à la partie « communication écrite ». Si une égalité persiste encore, le classement sera établi de manière aléatoire.

Si vous faites partie de ceux qui ne peuvent pas immédiatement entrer en fonction, votre nom est repris dans une liste dans laquelle nous pouvons puiser dès qu'une place se libère à nouveau pour cette fonction.

Combien de temps cette liste reste-t-elle valable?

Une liste de 10 lauréats au maximum, valable 6 mois, sera établie. Cette liste peut être prolongée 2 fois pour une période maximale d'un an, à la demande de l'organisme recruteur. Si plusieurs lauréats

sont à égalité de points pour l'attribution de la dernière place, le nombre maximum de lauréats fixé est augmenté en leur faveur.

Si vous n'êtes pas lauréat?

La procédure prend fin et vous n'êtes pas invité aux éventuelles épreuves suivantes de la même sélection.

Compte rendu

Après réception de votre résultat à une épreuve de sélection, vous pouvez demander dans les 2 mois un compte rendu par écrit.

Représentation syndicale

Un délégué syndical peut assister à toute sélection organisée par talent.brussels. Les délégués syndicaux sont tenus par une obligation de discrétion en ce qui concerne les informations et les documents à caractère confidentiels.

Pas satisfait de la procédure

Vous pouvez envoyer une plainte à talent.brussels à l'adresse <u>plaintes-klachten@talent.brussels</u>.

Déposer une plainte

Lorsque vous participez à une procédure de sélection, vous pouvez déposer une plainte à tout moment de la procédure. Vous pouvez déposer une plainte si vous estimez que vous n'avez pas été suffisamment entendu par nos services, si vous estimez que la qualité de nos services est insuffisante ou si vous pensez avoir été traité injustement par l'un de nos employés.

Pour soumettre une plainte valide, vous devez d'abord avoir pris contact avec notre service Talent Acquisition via mytalentrecruitment@talent.brussels. Ce n'est que si vous estimez que les réponses obtenues par cette voie ne sont pas suffisantes, que vous pouvez déposer une plainte de manière valide. Vous devez ajouter vos communications (e-mails) avec la direction de Talent Acquisition au formulaire de plainte. Si vous ne le faites pas, votre plainte sera rejetée et il vous sera demandé de contacter d'abord la direction de Talent Acquisition afin de trouver ensemble une solution.

La procédure à suivre pour déposer une plainte se trouve ici : <u>Transparence | talent.brussels</u>

Veuillez noter que, pour les procédures de sélection statutaire, vous devez déposer une plainte dans les 60 jours suivant la communication de votre résultat.

Consulter le service du médiateur de Bruxelles

Vous avez le sentiment que votre plainte n'a pas été suffisamment entendue ? Vous pouvez alors vous adresser en premier lieu au service de médiation de Bruxelles. Le service de médiation de Bruxelles vérifiera si votre plainte a été traitée correctement et entamera un dialogue avec talent.brussels pour trouver ensemble une solution. Le service de médiation ne peut suspendre ou annuler les décisions prises par talent.brussels.

Coordonnées du service de médiation de Bruxelles:

Rue de l'Oak, 22 1000 Bruxelles courrier@le-mediateur.be

Introduire un recours

Enfin, vous pouvez introduire un recours en annulation, éventuellement assorti d'une demande de suspension de l'exécution, auprès du Conseil d'État. Pour ce faire, vous devez envoyer un courrier recommandé au Conseil d'État (Rue de la Science 33, 1040 Bruxelles) dans les 60 jours calendrier suivant la réception de votre résultat.

Vous trouverez de plus amples informations sur la procédure de recours à l'adresse : www.raadvanstate.be.

4. Données de contact Talent.brussels

Laura Van Belle - Assistante de sélection

E-mail: lvanbelle@talent.brussels

Tél: 0490 67 27 22

Boulevard Émile Jacqmain, 20

1000 Bruxelles

www.talent.brussels